



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 55-2026 VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

**Présents** : 18 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, CADET Dominique, RECCHIA Dominique, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, DUCHAMP Aurore, Philippe FARJON, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, NEGRE Grégory, OZIL Christine

**Absents ayant donné procuration** : 5 – MAZON Elisabeth à Bernadette PERRIER, FULACHIER Sylvian à Patrick CORTIAL, MOURARET Sophie à Pascale LIOUTIER, Florian ROURE à Philippe ROUX, MATHON Sébastien à ALLIX Jean-Marie

**Absents n'ayant pas donné procuration** :

**Secrétaire de séance** : Grégory NEGRE

### **OBJET : CCBA – Aide à l'investissement des communes – Demande de subvention « Travaux de climatisation de l'école »**

Monsieur le Maire explique que la Commune souhaite engager des travaux afin de climatiser des salles supplémentaires dans l'école publique des Champs. Cette décision répond à plusieurs constats et besoins exprimés par la communauté éducative.

En effet, les épisodes de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquents et affectent directement le confort des élèves, du personnel communal, comme des enseignants. Les conditions d'apprentissage deviennent difficiles dans certaines classes où les températures sont élevées. Garantir un cadre scolaire agréable et adapté est une priorité pour permettre à chacun de travailler dans de bonnes conditions.

La climatisation de salles supplémentaires constitue donc un investissement nécessaire, qui vient compléter les efforts déjà entrepris en matière de rénovation et de modernisation des bâtiments scolaires. Elle contribuera à améliorer le bien-être des enfants et la sécurité sanitaire en période de canicule.

Monsieur le Maire explique que ces travaux peuvent prétendre au concours de la Communauté de Communes dans le cadre du « Dispositif d'aide à l'investissement des communes 2024-2026 ». Le montant maximum du taux du fonds de concours est de 50% du reste à charge de la Commune. La Commune doit autofinancer à minima 20% de l'opération HT.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 15 810 € H.T.

DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Equipements	15 810 €	CCBA	7 905 €
		Autofinancement	7 905 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 810 €</b>		<b>15 810 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet et son plan de financement ;
- Sollicite le concours de la CCBA dans le cadre de l'aide à l'investissement des Communes 2024-2026 pour un montant de 7 905 € ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de séance,  
Grégory NEGRE**



**Le Maire,  
Philippe ROUX**



Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 007-210702312-20260605-55\_2026-DE

